

**Agence Rhône-Alpes pour le livre
et la documentation (ARALD)**

Rapport d'orientation 2013

Assemblée Générale

24 juin 2013

RAPPORT D'ORIENTATION 2013

UNE ANNÉE DE TRANSITION

- **Sortir du cadre du redressement judiciaire**
- **Finaliser un plan de redressement et apurer le passif**
- **Maintenir le niveau des financements et redévelopper l'équipe**
- **Remodeler la structure administrative et sécuriser la gestion**
- **Poursuivre l'action dans le cadre des procédures judiciaires et des litiges**
- **Relancer l'activité et mettre en œuvre de nouveaux projets**

2013, UNE ANNÉE DE TRANSITION

Après une année de grave crise traversée par l'association, 2013 doit être une année de transition vers la reconstruction de l'ARALD.

- **Sortir du cadre du redressement judiciaire**

Le renouvellement pour 6 mois de la période d'observation, accordé par le TGI d'Annecy le 8 février 2013, ouvre la voie d'un plan de continuation, Celui-ci, basé sur la volonté des professionnels adhérents de l'Agence et sur le soutien renouvelé de la Région Rhône-Alpes et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Rhône-Alpes) pour 2013, doit prendre la forme d'un plan de redressement, détaillant les perspectives financières de l'association, les hypothèses de remboursement du passif ainsi que les conditions et les modalités du redéploiement de l'ARALD. Ce plan, validé par les financeurs et par l'Administrateur judiciaire, accepté par les créanciers et soumis à l'homologation du Tribunal (audience du 5 juillet 2013), devrait permettre la sortie du redressement judiciaire avant la date anniversaire de l'ouverture de la procédure, c'est-à-dire le 8 août 2013.

- **Finaliser un plan de redressement et apurer le passif**

Quelles qu'en soient ses modalités exactes d'exécution, le plan de redressement, qui privilégie deux propositions de remboursement des créances, 50 % comptant pour solde de la créance dans les 6 mois de l'adoption du plan, 100 % sur 10 ans, avec une progressivité de 1% la première année, 3% la deuxième puis 12% les suivantes, nécessite une capacité d'autofinancement suffisamment importante pour planifier l'apurement de la dette de l'association, tout en sécurisant la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de la structure.

Concernant cette dette, et même si le montant exact de la « dette judiciaire » devrait être fixé par le mandataire judiciaire dans le courant de l'année 2013, on peut l'évaluer aujourd'hui comme suit : environ 850 K€, dont 224 K€ sont des créances salariales correspondant aux sommes avancées par l'AGS dans le cadre du redressement judiciaire : prise en charge d'une partie des salaires d'août 2012 et des congés payés d'août-septembre 2012, suite à la déclaration de cessation des paiements ; avance des préavis et des indemnités de licenciement des salariés licenciés.

Globalement, la répartition des créances s'effectue de la manière suivante : environ 150 K€ de créances superprivilégiées ; environ 300 K€ de créances privilégiées ; environ 400 K€ de créances chirographaires. Il est à noter que, par souci d'égalité entre les créanciers, les créanciers privés et les créanciers publics sont consultés sur la même base de proposition de remboursement.

- **Maintenir le niveau des financements et redévelopper l'équipe**

La capacité de remboursement de cette dette sera acquise grâce à l'engagement des financeurs sur le maintien en 2013 des subventions de l'ARALD à hauteur de celles attribuées en 2012 (hors aide exceptionnelle délibérée par la Région et la DRAC pour maintenir l'activité de l'association fin 2012), combiné à une baisse drastique des frais de fonctionnement de l'ARALD en 2013, obtenue par le bais du plan de licenciement, de la fermeture anticipée du site d'Annecy et d'une activité globale assurée en 2013 par 4 salariés (16 salariés, c'est-à-dire 15 ETP début 2012).

Ces quatre salariés sont : Laurent Bonzon, directeur adjoint nommé au poste de directeur lors du C.A. du 7 mai 2013, référent « Édition » ; Odile Cramard, chargée de mission « Bibliothèques et patrimoine écrit », référent « Librairie » ; Philippe Camand, chargé de mission « Vie littéraire et

médiations » ; Antoine Fauchié, chargé d'opération « Patrimoine écrit », référent numérique et webmaster.

2 postes restés vacants, « Administration » et « Économie du livre », devront être pourvus d'ici début 2014. La proposition de redéploiement, conformément au scénario validé par les financeurs, par l'A.G. extraordinaire du 10 décembre 2012 et repris dans le plan de redressement, est fixée à 7 salariés en 2014 et 9 salariés en 2015.

Un financement à même hauteur sera demandé à la Région Rhône-Alpes et à la DRAC Rhône-Alpes en 2014, afin de sécuriser l'exécution du plan de redressement tout en permettant d'amorcer le redéploiement des activités de l'ARALD.

Dans cette perspective, il conviendra de déterminer, avec les financeurs, au sein de quel cadre juridique et statutaire ce redéploiement pourra se faire dans les meilleures conditions. La Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes poursuivent leur réflexion sur une évolution de leurs relations juridiques avec l'ARALD, pouvant conduire à une transformation de l'association en Établissement public de coopération culturelle (EPCC) ou en Groupement d'intérêt public (GIP).

- **Remodeler la structure administrative et sécuriser la gestion**

Une fois acquises la sortie du redressement judiciaire et la sécurisation de la trésorerie nécessaire fin 2013 au paiement comptant des créanciers qui auront choisi l'option 50% pour solde de leur créance, l'objectif de cette année de transition reste la reconfiguration de la structure et de son fonctionnement, afin de relancer les activités de l'ARALD dans des conditions satisfaisantes.

Pour ce qui est de la structure elle-même, une partie du cadre social et l'ensemble des procédures administratives de suivi et de contrôle internes et externes (budgets, dépenses, subventions, organisation du travail, etc.) sont à réviser, dans le sens d'une plus grande rigueur et d'une meilleure formalisation des procédures. Ce travail devrait débuter en 2013 pour trouver son achèvement en 2014.

Dans le fonctionnement associatif de l'ARALD aussi, on le sait, la réforme est de mise. Et il faut poursuivre ce qui a été engagé fin 2012, avec un C.A. plus consulté, plus écouté, et un Bureau engagé qui joue pleinement son rôle auprès du directeur et de l'équipe salariée.

Du côté de la gestion et de la comptabilité, et en attendant un recrutement indispensable sur le poste resté vacant de « gestion – administration », le travail lié à l'administration et à la comptabilité de l'ARALD est mené en collaboration avec Rhône-Alpes Cinéma. L'intervention de Rhône-Alpes Cinéma, tout d'abord bénévole en 2012, a pris la forme d'une prestation facturée, incluant notamment la gestion des paies. Ce mode de fonctionnement est placé sous le contrôle d'un expert comptable, M. Julien Jordan (Cabinet Fidelta), et du commissaire aux comptes, M. Daniel Charles (KPMG), dont la lettre de mission a été renouvelée pour le contrôle des comptes 2012.

Mettre un terme à ce fonctionnement construit dans l'urgence et organiser la transition administrative et comptable vers une solution plus durable, répondant aux injonctions de contrôle et de sécurité faites notamment par la DRFIP dans son rapport d'audit effectué à l'ARALD en mai 2012, reste l'une des priorités de la deuxième moitié de l'année 2013.

- **Poursuivre l'action dans le cadre des procédures judiciaires et des litiges**

Les plaintes déposées par l'ARALD, par la Région Rhône-Alpes mais aussi par l'État, contre M. Doutau, ancien secrétaire général de l'ARALD soupçonné de détournements de fonds de l'association à son profit, ont conduit à une enquête préliminaire menée par la Police judiciaire d'Annecy, qui devrait aboutir, sur décision du Procureur de la République, à une procédure pénale en 2013. Sur ce point, l'ARALD mettra en œuvre les moyens nécessaires pour jouer son rôle dans le cadre de cette procédure, et, au cas où la responsabilité de M. Doutau soit établie au terme de la procédure pénale, mettra en œuvre tous les moyens légaux à sa disposition pour

demander et obtenir la restitution des sommes dont elle aurait été privée par l'action de son ancien secrétaire général,

Par ailleurs, dans le cadre de la mission de négociation avec la KPMG qu'a reçue le Bureau des adhérents de l'ARALD réunis en A.G. extraordinaire le 10 décembre 2012 (vote de défiance à l'égard de la mission de contrôle du commissaire aux comptes exercée par le cabinet KPMG et demande de négociation sur l'effacement de la créance de la KPMG, sur l'indemnisation par rapport aux prestations indues des années antérieures, sur le transfert du dossier à un Commissaire aux comptes rattaché au cabinet KPMG de Lyon et sur le tarif de la mission du Commissaire aux comptes pour la fin de son mandat), l'ARALD s'efforcera en 2013 d'obtenir réparation pour le préjudice qu'elle a subi. Afin de parvenir à une solution négociée satisfaisante pour les adhérents de l'association, le Bureau mettra en œuvre tous les moyens nécessaires et usera de tout conseil juridique qui lui sembleront nécessaires et propices à faire avancer cette négociation dans un sens satisfaisant pour l'association.

- **Relancer l'activité et mettre en œuvre de nouveaux projets**

Malgré les difficultés inhérentes aux contraintes du redressement judiciaire, à la situation évidente de sous-effectif et à la nécessité de concentrer tous les efforts sur la construction d'un plan de redressement crédible, l'activité de l'ARALD, au profit des professionnels du livre et de la lecture de Rhône-Alpes, reste évidemment au cœur de cette année de transition.

Assurer le bon fonctionnement des dispositifs d'aide de l'État et de la Région en faveur des écrivains, des éditeurs et des libraires, mais aussi les faire évoluer, permettre la présence des éditeurs sur le stand Rhône-Alpes du Salon du livre à Paris ainsi qu'aux différents salons particuliers, assurer l'enrichissement et l'exploitation de nos ressources numériques, se positionner comme un interlocuteur crédible sur les enjeux interprofessionnels liés au numérique, renouer avec les instances nationales du livre et relancer notre collaboration avec celles-ci, constituer des groupes de travail par métier, parmi les adhérents et au-delà, afin de redynamiser les formes de la concertation, renouveler les modalités de l'observation de la vie du livre et la communication de ces données, tels sont quelques-uns des axes de travail que l'ARALD doit poursuivre et s'efforcer de développer.

Mais ce n'est pas suffisant. Il faut dès que possible emprunter de nouvelles voies, lancer de nouveaux projets, se positionner nouvellement sur un certain nombre de problématiques liées à la création littéraire et aux métiers du livre, bref être obstinément présent. L'ARALD doit donc clairement renforcer sa position d'acteur interprofessionnel et de relais : entre les différents maillons de la chaîne du livre, entre les instances nationales et les professionnels, auprès des autres secteurs culturels, artistiques, des acteurs socioculturels et de l'Éducation nationale.

Initier de nouvelles actions est une nécessité, non seulement pour l'ensemble des professionnels, mais aussi pour l'équipe de l'ARALD, qui doit elle aussi se renouveler et réinventer les perspectives de ses missions.

Sortir des sentiers battus, proposer, initier... Dès 2013, le congrès de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'état des lieux « Édition et numérique », le travail de promotion des auteurs ayant reçu une bourse d'écriture et des écrivains de Rhône-Alpes présents dans la rentrée littéraire, la création d'un groupe « auteurs », la préparation d'un événement tel que l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) ..., qui se déroulera à Lyon en 2014, le positionnement de l'ARALD au cœur du projet littéraire et patrimonial R.I.M. (Route des idées et des mots), initié par la Région Rhône-Alpes, la remobilisation du groupe « manifestations », les nouvelles formes de collaboration avec certaines d'entre elles, l'avenir de Lectura..., tout cela devra permettre et motiver tout à la fois un retour sur le terrain que nous devons être capables d'assumer, en même temps qu'un renouveau dynamique de notre intervention, sur lequel il sera sans doute utile et bienvenu de communiquer.